



**Convention contre
la torture et autres peines
ou traitements cruels,
inhumains ou dégradants**

Distr. générale
22 septembre 2017
Français
Original : anglais

Comité contre la torture

**Décision adoptée par le Comité au titre de l'article 22 de
la Convention, concernant la communication n° 617/2014*, ****

<i>Présentée par :</i>	N. A. L. et consorts
<i>Au nom de :</i>	N. A. L. et consorts
<i>État partie :</i>	Canada
<i>Date de la requête :</i>	24 juillet 2014 (date de la lettre initiale)
<i>Questions de fond :</i>	Risque de torture en cas d'expulsion

Réuni le 31 juillet 2017, le Comité contre la torture, ayant reçu deux requêtes du conseil des requérants le priant de mettre fin à l'examen de la communication, a décidé de cesser l'examen de la communication n° 617/2014.

* Adoptée par le Comité à sa soixante et unième session (24 juillet-11 août 2017).

** Les membres du Comité dont le nom suit ont participé à l'examen de la présente communication :
Essadia Belmir, Alessio Bruni, Felice Gaer, Abdelwahab Hani, Claude Heller Rouassant, Jens
Modvig, Sapana Pradhan-Malla, Ana Racu, Sébastien Touzé et Kening Zhang.

